

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les deux livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LETOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

Feuilleton de la Revue Canadienne.

LITTÉRATURE.

Nous avons en ce moment en Canada la visite d'un écrivain français distingué, M. Adolphe de Fabusque. Ce monsieur que des affaires de famille ont appelé en Amérique, profite de ses loisirs pour visiter les différentes parties de ce continent. Nous avons eu ces jours passés le plaisir de faire sa connaissance et nous avons été enchanté de trouver en lui un de ces esprits vastes et bien informés, profond observateur des hommes et des choses, jugeant et appréciant avec un tact rare, tout ce qui se rencontre sur son chemin, les pays qu'il traverse, leurs différents gouvernements, leurs usages, leurs mœurs et leur avenir social et politique. Nous espérons que le séjour de M. de Fabusque en Amérique ne sera pas perdu pour l'histoire et pour les lettres françaises et qui de retour dans son pays, il livrera à la publicité son compte rendu de son voyage et notamment, quelques-uns de ses travaux et de ses souvenirs d'Amérique.

M. de Fabusque est bien connu en France et en Espagne, comme l'auteur de plusieurs ouvrages, qui ont paru, à différentes époques, dans des Revues et autres publications périodiques. Mais son plus beau titre de gloire est sans contredit son histoire comparée des littératures espagnole et française. Cet ouvrage remarquable a remporté le prix proposé par l'Académie Française au concours extraordinaire de 1812. Il forme deux volumes in-8. Son auteur est publié en 1814 par Dent, Imprimeur-Libraire, au Palais-Royal.

Nous avons sous les yeux un exemplaire de ce livre, que nous avons parcouru avec beaucoup d'intérêt et nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, en en reproduisant un chapitre ou deux. Ils pourront ainsi juger par eux-mêmes de la valeur et du mérite de l'ouvrage. Les extraits que nous donnons aujourd'hui, offrent le tableau de l'invasion en France de l'influence espagnole et italienne.

La cour, l'hôtel de Rambouillet, le théâtre, voilà, dit l'auteur, les trois principaux chemins que l'invasion espagnole a suivis, après avoir traversé le camp de la ligne et son point de départ remonte bien au-delà de l'époque qui vit tomber l'influence italienne.

« Du jour où le territoire français fut enclavé dans l'empire de Charles-Quint, il n'eut plus une frontière qui ne lui parût de l'Espagne; l'Espagne partout présente le cernait plus étroitement encore sous Philippe II; elle se sentait menacée d'un démantèlement, et engraissait son solituaire à l'annexion de la France. Elle osa en méditer, nous ne dirons pas la conquête, mais l'acquisition. Elle s'imaginait, parce qu'il y avait des traités en France, que la France pouvait être vendue. Mais comment pénétrer au cœur du royaume? Les discordes civiles la servaient mieux que la force de ses armes; la rupture des Guisques avec les Montmorency et les Chaulion avait ouvert une brèche qu'on pouvait élargir; une politique astucieuse et persévérante en fit l'unique but de ses efforts, et cette brèche fatale lui donna bientôt accès dans toutes les querelles, dans tous les complots des partis. Philippe II, auxiliaire intéressé des mécontents, un jour avec les Lorrains, le lendemain avec la cour, mais toujours contre la France, parvint à faire de toutes les ambitions et de toutes les haines le ciment de la sainte union.

Des lors plus d'obstacle qui ne soit aisément écarté; les ponts-levis de la capitale s'abaissent pour recevoir la garnison wallonne. C'est l'Espagne qui va présider les États-Généraux dans la personne de ses ambassadeurs; le duc de Ferris, don Diego d'Ybarra et Mendoza prennent place sur les plus hauts sièges, et leurs regards viennent aux portes. Mayenne, qui se flatta d'être l'allié de Philippe, n'en est que le lieutenant; le conseil souverain des Seize ne représente qu'une jointe provinciale.

De quelque côté que l'on tourne les yeux sur les remparts et dans les rues de Paris, on n'aperçoit que des français espagnolisés. Le langage, le costume, les mœurs, tout a changé en même temps; les redoutables persiflages par Brantôme n'ont plus rien qui surprenne; on admire, on vante les matamores, les spadassins, les fendeurs de naseaux; pas un marjollet qui ne porte la barbe pointue, le feutre à longs poils sur l'oreille, le pourpoint et le haut-de-chausses à demi détachés et la fraise à la confusion; pas un traine-rapière qui n'écarrille les jambes, ne jure tous les saints, et ne se frotte la moustache en regardant les passans de travers; heureux celui qui à la figure ornée d'un coup de taille comme le balafre, ou qui peut se vanter d'avoir tué un homme, soit pour une dispute au hoc, soit pour une rivalité de cœur! La contagion a gagné jusqu'à ces lourds Flamands qu'on nomme dérisoirement les gens de la dé. Les plus éveillés, propretés, mignons, frisés, marchent le cou levé, de peur d'endommager leurs colerettes empesées, et ne peuvent faire un pas sans se mettre en peine des dentelles et des galands qui s'accrochent entre leurs jambes; ils sont aux imitateurs français, ce que le goup d'Oviédo ou de Pampelune est à l'élegant catalano de Madrid.

L'armée de Mayenne n'est française que de nom; se sont des Espagnols qui combattent à Arques, à Dreux, à Ivry, et, le Ciel soit loué! ils sont battus partout; mais les revers qu'ils essuient n'arrêtent pas l'impulsion donnée; leurs goûts sont devenus les nôtres; hommes d'église, d'épê, de robe, de finance, bourgeois, poètes, artistes, chacun les partage bon gré mal gré; c'est un travestissement général; et n'imaginez pas que tout y soit frivole ou risible; hélas! nous n'avons que trop de copies des plus méchants modèles! Que ne pouvons-nous, par exemple, contester la qualité de Français aux Aubry, aux Bouchet, aux Hamilton, aux Pelletier, et à tant d'autres fanatiques qui s'érigent en inquisiteurs de la foi! Tandis que du haut de la chaire, au nom d'une religion d'amour et de charité, ils dénoncent, ils excommuniennent, ils proscrivent, un maître d'escrime, Bussi-le-Clere, digne exécuteur de leurs prédications infernales, laisse loin de lui les plus féroces bandoleros; on le voit chaque matin, après avoir fait sa prière et entendu la messe à deux genoux, baisser sa baguette, rassembler ses écoliers, et courir de porte en porte pour marcher avec eux le travail de la journée. Enfin, ces horreurs touchent à leur terme. Henri IV, vainqueur de la ligue, est rentré dans Paris; si une réaction nationale est possible, on doit l'attendre de ce prince. Il a été élevé au sein d'un peuple vil, gai, généreux, qui porte à l'Espagnol la meilleure haine de voisin qu'on puisse se transmettre avec le sang; fils de bonne mère s'il en fut, il a l'esprit naturel et la franche allure de ses aïeux béarnaises; c'est l'opiniâtreté des discours emphatiques, des manières cérémonieuses, des hauts ressentiments, des passions cachées; chaque mot qui lui échappe part du cœur et pétille sur ses lèvres comme le premier feu du Jurançon; cependant, jetez les yeux sur son costume; hors le panache, tout y ressemble à celui de Philippe, noir du haut en bas. Henri IV a pu dire aux Espagnols, en les mettant à la porte de sa capitale: Partez et ne revenez plus; mais il n'est pas plus en son pouvoir de chasser le goût de leurs modes que l'impression de leurs idées; arraché à la Navarre entière à ses montagnes pour renouveler la face de Paris, il n'en viendrait pas à bout; tout a été entalé, jusqu'à sa maison. Régner, qu'il pensonne et dont il excite la verve, flagelle inutilement de ses vers enu-tiques les sottis plaigiaires de l'Espagne; on les entend répéter à tout propos, en prenant des attitudes castillanes: *Jesu sire!... En ma conscience!... Il en faut mourir!* Le mal, loin de diminuer, augmente sans cesse, et c'est au plus fort de cette fièvre d'imitation, qu'un banni étrangement célèbre vient offrir à la cour du Béarnais un modèle achevé des beaux esprits de la Péninsule.

(Ici l'auteur fait l'histoire d'Antonio Pérez personnage politique, inconnu dans la littérature espagnole, mais qui va exercer sur la littérature française plus d'influence que toute l'école des Argensola.)

Antonio Pérez écrit des Mémoires et des Lettres dont la publication eut alors beaucoup d'importance. Toutefois, dit l'auteur, si le succès fut égal pour les mémoires et pour les lettres, les lettres seules eurent une influence littéraire bien marquée; la vogue des mémoires tenait surtout à la position de l'écrivain, au mystère de sa disgrâce, à la bizarrerie de sa fortune. Dès que la curiosité publique fut satisfaite, on cessa de s'en occuper; et la preuve, c'est que la France, si féconde alors en satires et en pamphlets, n'enveloppa de cette forme sentencieuse aucune de ses doléances ni de ses remontrances, tandis que, pour le malheur de la littérature nationale, les lettres créèrent un genre et firent école.

Grave, légère ou galante, toute la correspondance de Pérez porte l'empreinte de ses habitudes. L'homme d'État s'est effacé devant l'homme du monde; mais l'homme du monde, c'est encore le courtisan, c'est le courtisan qui a cent maîtres à flatter au lieu d'un, et qui se multiplie pour les contenter tous. Pérez a beau se moquer des alchimistes et des distillateurs d'esprit, il a beau répéter que le cœur ne doit pas se servir de la langue comme les parjures d'un faux témoin, il cajole, il adule, il encense avec une emphase effrontée.

Avant lui, qui se serait avisé de traduire en hyperboles mystiques le formulaire de la civilité? qui aurait songé à se dire les très-humbles serviteurs d'une divinité, ou à saluer un ange avec passion? Oh! oui, Pérez a raison de le dire, le caractère se peint mieux dans une lettre que sur la figure; pompe orientale, gravité castillane, affecterie italienne, rien ne cache cette nature de favori, toujours réfléchi dans son abandon, insinuante dans son étourderie, obséquieuse dans sa familiarité.

Il avait connu le marquis de Pisani lorsque celui-ci était ambassadeur à Madrid; et la première lettre qu'il lui adressa fut toute sérieuse; c'était une demande de sauve-garde qui devait être mise sous les yeux d'Henri IV. Mais dès la seconde lettre, la cérémonie fait place aux compliments et à la recherche. Le marquis de Pisani souffrait d'un mal de dents; Antonio Pérez saisit cette occasion d'envoyer une recette à son mari.

« Si votre excellence, dit-il, a remarqué le soin que je prends de mes dents, qu'elle ne se figure pas, s'il lui plaît, que je les conserve pour autre chose que par la peur que j'ai de la langue, car je crois que la nature l'a environnée de dents, afin qu'elle eût un sujet de crainte qui la forçât de se contenir, et qu'elle ne se précipitât point si follement. Mieux vaudrait en effet, qu'elle fût mordue coupée même, que d'avoir parlé mal à propos. Peut-être votre excellence, homme d'État et général si éminent, préférera-t-elle penser que cette disposition a pour but de nous montrer que les paroles doivent avoir des effets, et l'exécution suivre le conseil, comme l'exécution doit toujours être accompagnée du conseil, si l'on ne veut tout livrer au hasard? »

Antonio Pérez, qui a besoin de tout le monde ne néglige personne, et chaque trait qu'il peut trouver défraie plusieurs lettres. La même recette qu'il vient de donner au marquis de Pisani est proposée au duc de Mayenne; et comme il y joint des plumes pour nettoyer les dents, il a deux sujets de jeux de mots pour un.

« Si je soigne mes dents, dit-il, que l'on ne s' imagine pas que c'est parce que j'ai envie de mourir; non, je veux seulement que ceux qui mordent voient que je suis en mesure de me défendre; je n'aie que d'un droit naturel et d'armes permises. »

« Quand votre excellence aura besoin de plumes, elle n'a qu'à parler, je suis prêt à lui en fournir; car maintenant que je n'exerce pas la plume, je n'ai rien de mieux à faire que d'en tailler pour les autres. » Il termine en assurant qu'il n'a rien de la légèreté des plumes, et qu'il ne tient qu'au duc de l'éprouver.

Voiture, dans son fameux envoi des galands, est resté bien au-dessus de Pérez dans ses envois d'ambre blanc, d'eau pour les yeux, et de gants de peau de chien; ces gants, qui étaient apparemment une nouveauté ou une rareté, avaient été offerts à deux anglaises, lady Riche, sœur du comte d'Essex, et lady Knolles.

« L'amour, dit Pérez à lady Riche, peut faire qu'on s'accroche pour sa dame, et qu'on lui fasse des gants de sa propre peau; j'ai d'abord pensé à me sacrifier ainsi. Je me suis au moins déchargé l'âme; je me serais mis en pièces sur un mot de vous; et si les gants que je vous envoie sont alors n'avaient pas été de chien, soyez certaine qu'ils eussent été d'une personne qui en a l'affection et la fidélité. »

Le reprody à peu près les mêmes aguderas pour lady Knolles; il complète seulement sa paraphrase en ajoutant que « les gants de peau de chien sont parfumés des plus douces et des plus précieuses odeurs, non de la terre, mais du ciel, l'amour et la foi. » Pour l'eau des yeux, c'est l'eau de l'âme; il l'aurait distillée de ses entrailles, s'il avait pu se le procurer; l'ambre, enfin, lui a inspiré une lettre monumentale. Elle est adressée à la mère de la fondatrice de l'hôtel de Rambouillet, et marque l'imitation des précieuses d'une date trop positive pour n'être pas transcrite en tête de leurs annales.

« J'envoie à votre excellence, écrit-il à la marquise de Pisani, une recette pour faire de l'ambre blanc avec de l'ambre noir. Si votre excellence me demandait comment de blanc on devient noir, je répondrais que c'est en passant par les mains d'un roi irrité; j'ai pensé dire simplement entre les mains d'un roi, car c'est une chose plus dangereuse de s'y voir que d'être au milieu d'un brasier ardent. Les rois pourraient ressembler à Dieu en se montant de feu; mais lorsqu'ils consomment et réduisent en charbons ce qu'ils aiment dans leur colère, ils ne ressemblent qu'à diable; Dieu lui-même, en effet, dans la buisson, mais il ne le brûlait pas. Laissons de côté ce sujet, je me plains à M. le marquis, de voir aujourd'hui tout ce que je possède réduit à des parfums, c'est-à-dire à de la fumée. Ce qui me console, c'est que la fumée monte au ciel, la fumée des cœurs, dis-je, que l'ardeur du zèle fait exhaler; car si la fumée s'élève en haut, c'est qu'elle est le symbole de nos âmes. Voilà pourquoi on offre de la fumée aux autels; aux autels, parce que ce sont les degrés pour monter au ciel, et de la fumée, afin que les hommes ne s'imaginent pas, comme ils sont superbes et froids à s'échouiller, qu'ils peuvent présenter à Dieu chose qui soit plus que fumée. »

Cette manière de jouer sur toutes les acceptations d'un mot parut une chose si ingénieuse, que toute la cour se mit à étudier l'Espagnol. Henri IV donna-t-il l'exemple ou ne fit-il que le suivre? On l'ignore. Ce qui est constant, c'est qu'il voulut prendre des leçons de Pérez même. Celui-ci, en le remerciant l'un si grand honneur, lui fit un aveu qui était aussi vrai que peu sincère. « Certes, dit-il, Votre Majesté a choisi un gentil barbare pour maître barbare dans ses pensées, barbare dans son langage, barbare en tout. »

Walter Raleigh dans son Histoire de la monarchie espagnole, a traité Perez de perfide; c'est aux historiens français que cette apostrophe devrait, ce nous semble, être permise. L'ancien secrétaire de Philippe II est venu nous inoculer la corruption de l'Espagne au moment même où la France, respirant un peu sous le gouvernement conciliateur de Béarnais, com-

mençait à réunir quelques éléments de société, et à rendre aux lettres une attention que la guerre civile leur avait enlevée; il ne pouvait être banni plus mal à propos, et il a payé notre hospitalité avec une reconnaissance dont nous l'aurions bien dispensé.

Encore si, dans ce débordement de l'Espagne sur la France, le premier flot seul eût été chargé d'écume, on n'aurait dû en être ni surpris ni inquiet; mais avant qu'il soit longtemps, un *Napolitain espagnol* viendrait distiller sur l'hôtel de Rambouillet les poisons concentrés des deux pays. Antonio Pérez a importé le *gongorisme* par les Pyrénées, Marini le fera entrer par les Alpes.

L'HOTEL DE RAMBOUILLET.

Avant de s'ériger en parlement littéraire, l'hôtel de Rambouillet n'était qu'un cercle agréable où une conversation vive, enjouée, spirituelle, exprimait le besoin de société qui, en France, a toute l'ardeur d'une passion. Bâti avec goût par les Pisani, à quelques pas de l'emplacement où devait s'élever bientôt le Palais-Carlin, cet hôtel était si voisin du Louvre (1) que l'on pouvait, sans crasse ni chaise, aller en un moment, de la cour de Marie de Médicis au réduit de la marquise de Rambouillet, et le réduit ne comptait pas moins d'adorateurs que la cour.

Bien qu'on y parût occupé de plaisirs un fond d'opposition politique donnait aux habitués de la maison un air d'indépendance qui ajoutait un attrait de plus à une réunion occupée et choisie.

Jean de Vivonne, marquis de Pisani, avait joué un grand et noble rôle dans la ligue; ce fut lui qui fut chargé, par le parti des politiques, de négocier avec les royalistes, et qui se rendit à Rome, accompagné de Gondi, dans le but d'y préparer la pacification du royaume, en décidant l'abjuration d'Henri IV. Ce parti, sincèrement religieux et monarchique, mais trop exigeant peut-être, avait cru avoir à se plaindre de Sully, qui était demeuré calviniste, et on l'avait vu montrer avec quelque affliction son dévouement pour le roi et sa froileur pour le ministre.

La femme de Jean de Vivonne, Julie Savelli, était issue d'une des plus anciennes familles d'Italie. Elle comptait, dit Flechier, « des monarques, des conquérants, des souverains pontifes parmi ses ancêtres, et trois de nos rois parmi ses alliés. » Il lui était donc permis de tenir cour plénière, sans que personne en fût surpris; et ceux qui auraient pu en être jaloux étaient désarmés par l'affabilité de ses manières et la séduction de son entretien. Enclius plus que jamais dans le métier des armes, en combattant pour ou contre Henri IV, nos gentilshommes n'auraient pas plus songé à quitter leurs formes cavalières que leur boîte éprouvée, si cette Armiade n'avait été jetée au milieu d'eux pour apprendre aux plus gais (2) à bien parler, et aux plus rudes à se polir. Sa fille, Catherine de Vivonne, marquise de Rambouillet, et sa petite-fille, Julie d'Angenne, héritèrent de son charme; il n'y eut pas un jour d'interruption dans la longue éducation de la société française, et l'aimable école ouverte dans leur hôtel, ne se ferma que pour aller se confondre avec celle de Louis XIV, lorsque Julie d'Angenne, devenue duchesse de Montausier, fut nommée gouvernante du dauphin.

Pendant cette culture de cinq années, qui donna tant de poli et de fin aux mœurs, l'hôtel de Rambouillet fut le théâtre de toutes les épreuves de la littérature; il y eut de bons et de mauvais jours, de grandes et de petites choses, des efforts sublimes et des folies comiques; mais il est constant que si c'est là qu'on a cherché à défaire la langue, c'est là qu'elle s'est faite; et si c'est là qu'on a le plus abusé des imitations étrangères, c'est là qu'on a le mieux appris à étranger; que si c'est là que Chapelain et Mlle de Scudéry ont été admirés, c'est là que Corneille et Bossuet ont écrit leurs premières scènes; qu'André, s'il y avait dans quelques cabinets des pédans ou des précieuses, il y avait dans les autres des critiques éclairés, dont les jugemens n'étaient ni timides ni flateurs. C'est le mari même de Julie d'Angenne, le sévère Montausier, qui servit de modèle au Misanthrope de Molière; et il est à croire qu'il n'eût dû rayer plus d'une fois les Oronte dont sa femme avait ménagé les sonnets.

Dans les premiers temps, la couleur dominante de l'hôtel Pisani était la couleur italienne; un mélange du faste romain et de la gaieté florentine y rappelait les petites cours duciales; les fêtes y étaient fréquentes, splendides, animées; on illuminait les fontaines, on tirait des feux d'artifices dans les jardins; chaque bosquet portait une inscription et cachait une surprise; on y préludait en plein vent aux scéneries de l'opéra et du ballet; on chantait des *bonsoirs*, on dansait des *arabesques*; et dans les plus joyeux soupers, il était de règle qu'on ne devait faire excès que de bel esprit.

Femme de mérite comme sa mère, Catherine de Vivonne avait tout le sémillant de la société toscane, et n'en avait pas la licence (1); la rigidité de ses principes l'avait même éloignée de la cour, où elle avait craint le contact des Gabrielle d'Estrees, des Jacquino de Beuil, des Henriette d'Entragues; mais elle aimait les hommages, et sous le nom romanesque d'*Armiade*, elle favorisait, avec une indulgence un peu intéressée, l'introduction de cette polanterie innocente que les *seicentistes* avaient mise à la mode en Italie: son plus grand bonheur était de voir papillonner autour d'elle ces Platons du madrigal, héroïques martyrs qui divisaient belles et laides, et par de chastes métaphores, mettaient ainsi toute la distance de la terre aux nues entre l'adorateur et l'idole.

Le raffinement presque simultané de l'Italie et de l'Espagne était un fait déjà ancien; l'abbé Desportes et l'évêque Bertaud, qui venaient à peine de mourir avaient devancé Antonio de Pérez dans son œuvre d'importation; un séjour prolongé à Rome avait appris à Desportes toutes les délicatesses du nouveau style; et Bertaud, premier aumônier de Marie de Médicis, avait pu, sans sortir de France, faire un cours plus complet encore. A force de chercher le bel air des choses, les poètes de ruelles avaient trouvé des subtilités de langage intelligibles, et la conversation toute scintillante de *conceits* commençait à se guider si bien, qu'elle exigeait un travail d'esprit aussi fatigant pour ceux qui écoutaient que pour ceux qui parlaient.

Le mal ne faisait qu'empirer de jour en jour, quand l'arrivée de Marini vint provoquer les derniers excès.

Le maréchal d'Ancre, chargé du rôle difficile de dissuader l'ambition inquiète de la reine-mère, avait eu l'idée d'appeler en France l'illustre maestro qui tenait le sceptre de la poésie italienne. Marini, absorbé par la composition d'un chef-d'œuvre qui devait mettre au néant le Tasso et l'Arioste, s'était fait long-temps prier; mais enfin il avait cédé, à la condition, expresso qu'on le laisserait achever son *Adone*, et qu'on le dédommagerait en bons écus d'or des fatigues du voyage.

Un charlatan de pièce n'a pas de trompettes plus retentissantes que celles qui sonnent de tous côtés pour annoncer à la France l'honneur extraordinaire dont elle allait jouir; il n'était bruit que d'il *signor Giambattista Marini*; on racontait des merveilles de sa valeur, de sa galanterie, de son originalité; c'était le véritable *Napolitain-Espagnol* pointilleux sur l'honneur comme le Cid, délicat sur l'amour comme Galatée; sa vie était un roman qui s'embellissait chaque jour d'un chapitre inédit plus incroyables que le chapitre précédent, et qui n'en obtenait que plus de créance; quant à son talent, parlons mieux, quant à son génie, la réputation colossale qui l'avait précédé ne permettait ni une question ni le moindre examen; il fallait s'extasier, sur la foi de ses compatriotes, qui, après tout, devaient mieux le comprendre que les Français; ce qu'il eût été malséant d'ignorer, par exemple, c'est qu'il avait déjà publié des volumes de poésies; le nombre variait de cinq à dix; les femmes parlaient aussi avec ravissement de ses *lazzi*, chanson un peu vive, et qu'il eût été difficile de dépouiller de sa gaze italienne, mais qui leur semblait remplie d'une foule d'intentions mystiques dont la chasteté paraissait pleinement leur pudeur.

Avec l'orgueil de Góngora, Marini avait une habileté qui n'existait chez aucun poète espagnol; il savait aussi bien exploiter le succès que le préparer; tous ses vers étaient placés à gros intérêts; il recevait sans répugnance de l'encens, il en recouvrait tant qu'on voulait bien lui en donner, mais il ne le comptait pas; riche d'une renommée dont la vanité italienne avait fait un capital considérable, il se promettait de grossir son revenu aux dépens de la vanité française, et ses calculs ne furent pas trompés.

A peine installé dans une maison modeste, il fut assailli par tant d'offres hospitalières, qu'il dut se résoudre à élire domicile dans un somptueux hôtel; de temps en temps il suspendait son *Adone* pour constater quelque élévation fugitive par un sonnet ou un madrigal; un jour, il sollicitait les Français d'avoir trouvé dans les *Medicis* ces *medicis* de leurs souffrances, ce qui faisait un assez bon olembourg dans la langue italienne, mais une très-mauvaise plaisanterie dans notre langue; une autre fois, il célébrait le mariage du jeune Louis XIII avec Anne d'Autriche, ou bien il chantait les *beautés Corporelles* de la reine Marie. La délicatesse d'un tel poème ne pouvait être vilement adressée qu'à une tête couronnée; toutefois, il peut que son intention ne fût pas bien saine; il eut peut-être l'explication dans les termes les plus clairs:

Il faisait pour Marie de Médicis, disait-il, ce que Virgile avait fait pour Auguste, Lucain pour Néron, Claudien pour Honorius, Arioste et l'Urbain pour la maison d'Este; puis, il ajoutait que Médicis combla de largesses Horace, que Domitien éleva Stace et Sylvius Italicus à éminentes dignités, et qu'enfin François Ier récompensa avec une libéralité magnifique Alamanni.

(1) Trois de ses filles se firent religieuses, et la quatrième.

(1) L'hôtel Pisani était situé sur l'emplacement que traverse aujourd'hui la rue Saint-Thomas au Louvre.
(2) Malherbe aussi voulait, disait-il, d'égalerier la cour.

PARAISANT LES MARDI et VENDREDI

CONDITIONS D'ABONNEMENT (Payable d'avance)

Table with subscription rates: Abonnement au Journal (semaine hebdomadaire) 24 francs, Abonnement à l'Album (mensuel) 12 francs, etc.

Ptolomée, Delminio, l'Arétin, et beaucoup d'autres célébrités italiennes. Le moyen de résister à cette érudition de cassette! Marie de Médicis ne pouvait que renvoyer le poète à son trésorier, et ces renvois-là se renouvelèrent si souvent, que Concini ne tarda pas à se plaindre des succès de son protégé.

Lorsque Marini, que l'on appelait dans tout Paris le cavalier Marin, faisait visite à l'hôtel de Rambouillet, la porte s'ouvrait comme pour recevoir le prince de Condé; il s'avancant la tête haute, et tirant son gant avec une gravité castillane, il baisait la main de la marquise; son salut était ordinairement accompagné de quelque compliment tendre et fleuri qu'il glissait avec l'abandon et l'improvisation.

Ogier de Gombault, futur auteur d'Amarante et le jeune Saint-Amant, qui n'avait encore rêvé ni son Moïse ni son poème de la Lune, se disputaient l'honneur de faire circuler les concetti du maître, et les mémoires parsemées s'aidaient de la plume ou du crayon; il fallut que la ville et la cour fussent avis dès le lendemain du madrigal nouveau-né.

Tant que le poète napolitain parlait en positif, tous les beaux esprits étaient ouïes; le rondeau à la plus jolie tournure, le sonnet le plus coquettement attifé n'aurait pas obtenu une seule minute d'attention. Marini souriait gracieusement à tous ceux qui admiraient la poésie italienne, mais il n'avait que de froides civilités pour les autres; Malherbe surtout avait eu le malheur de lui déplaire: il le savait ennemi des Italiens, des Espagnols, des Grecs, des Latins; en un mot, de tout ce qui n'était pas Français, et il le trouvait bien sec. Cependant, Malherbe, déjà très-âgé et toujours obsédé par le bégayement, s'évertuait à prendre le ton de la maison; il adorait mystiquement la marquise sous un autre nom que celui d'Arétine: c'était "le pôle glacé qu'il allait regarder."

Je suis à Rhodante, Je veux mourir sien, chantait-il d'une voix cassée. Pauvre Malherbe! en venant à propos pour la France, devait-il venir si mal à propos pour lui!

(A continuer.)

lesquelles s'accordent sur le fond, tout en le brochant de détails et de variations plus ou moins probables. Ce fait démontre au moins qu'elles avaient obtenu généralement créance à Vera Cruz. Elles trouvent de plus confirmation dans une lettre adressée, dit-on, à la maison Hargous et Cie par son correspondant de Mexico, annonçant, à la date du 17 août, la présence des Américains en vue de la capitale. Dans une autre lettre, datée du 14, on lit que le canon d'alarme annonce, au moment même où elle est écrite, l'apparition des Américains à trois lieues de la capitale.

Mais à peine les faits ont-ils acquis ainsi quelque consistance, que le Sun de New-York est venu jeter, au travers de ce récit, une version qui change complètement la face des choses.

Le Sun a, dit-il, reçu hier matin, par un courrier particulier, ses correspondances dont il craignait sans doute de laisser échapper le précieux contenu en les confiant à la poste. Ce courrier arrivé dimanche à Washington en même temps qu'un chargé de dépêches pour le gouvernement, apporte à notre confrère une lettre de Vera-Cruz de même date que toutes celles venues par le Fashion, mais contenant des révélations bien autrement neuves et importantes.

Un second exprès arrivé par voie d'Orizaba aurait, au dernier moment, apporté à Vera Cruz une version nouvelle des événements. Le général Scott aurait combattu pendant deux jours et littéralement payé de cadavres ennemis la route entre Tacubaya et la capitale. Les Mexicains, deux fois renforcés, deux fois ralliés et ramenés au combat auraient été complètement battus sur tous les points et auraient fini par se débattre et s'enfermer dans la ville en demandant quartier. Le général Scott, après leur avoir ainsi tué de cinq à six mille hommes et en avoir lui-même perdu environ douze cents, serait entré dans la capitale, qu'il aurait trouvée livrée au désordre et au pillage par les habitants ennemis. Les débris de l'armée mexicaine, ajoute le correspondant du Sun, se sont enfuis vers les montagnes pour se former en guérillas, et toutes les routes partant de Mexico sont couvertes d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont abandonné la ville à l'approche du vainqueur.—Courrier des E. U.

ASSEMBLEE DES INSTITUTEURS.

A une assemblée des Instituteurs du district de Montréal, tenue dans la salle de l'Institut Canadien, à Montréal, mardi, le 7 septembre 1847; les résolutions suivantes furent proposées et adoptées à l'unanimité:

Proposé par M. Frs. X. Vallade, secondé par M. P. P. Filatreault.

Que les remerciements de l'association sont dus à M. le président et au secrétaire correspondant, pour l'urbanité qu'ils ont montrée, dans la tenue des assemblées sous leur temps d'office.

Proposé par M. P. P. Filatreault, secondé par M. L. Bolduc.

Que M. François Xavier Vallade soit nommé président de l'association pour l'an prochain, que M. Blais soit vice-président, que M. J. E. Labonté soit secrétaire, et que M. P. P. Filatreault soit trésorier; ces messieurs ayant pris leur place, il fut

Proposé par M. L. Kirouac, secondé par M. R. Fortin.

Que messieurs les éditeurs de journaux soient remerciés pour l'entremise du secrétaire, de leur obligeance à reproduire les productions sur l'éducation, et surtout de ce qu'ils ont la bonté de publier gratis, les annonces de l'association, laquelle a très-peu de moyens.

Proposé par M. Filatreault, secondé par M. J. Chartrand.

Qu'une excellente lettre, lue par le secrétaire provenant du surintendant de l'éducation à messieurs les instituteurs, soit, par l'entremise et avec la volonté du surintendant, publiée dans les journaux.

Proposé par M. P. Grenier, secondé par M. C. Burck.

Que les messieurs suivants, avec les officiers ci-devant élus, composent un comité de régie savoir: MM. Félix Labonté, O. Kennebec, J. Chartrand, J. Benoit, dont cinq des susdits messieurs formeront un quorum.

Proposé par M. J. Benoit, secondé par M. L. Bolduc.

Que messieurs les instituteurs de l'association soient priés de subir leur examen devant le bureau des examinateurs le premier mardi de mars prochain et ce dans l'intérêt de l'association.

F. X. VALADE, Président. J. E. LABONTÉ, Secrétaire.

A. B. Meilleur, Secrétaire d'Education, etc.

MONSIEUR.—Vous trouverez ci-incluse copie d'une résolution, unanimement adoptée par les membres de l'association des instituteurs du district de Montréal, votre priant de vouloir bien laisser imprimer votre lettre du 27 ultimo, adressée aux instituteurs par mon entremise: vu qu'il doit en résulter un encouragement à subir l'examen que les instituteurs doivent subir, suivant la 50e clause de l'acte des écoles communes du Bas-Canada. Ce faisant, vous obligerez les membres de l'association et particulièrement votre très humble serviteur,

J. E. LABONTÉ, Secrétaire.

St. Marc, ce 9 sept. 1847.

BUREAU DE L'ÉDUCATION, Montréal, 27 août 1847.

M. J. E. Labonté, secrétaire, de l'association des instituteurs, St. Marc.

MONSIEUR.—Vous trouverez ci-incluse, pour l'information de l'association, copie d'une circu-

laire adressée à MM. les commissaires d'école, à l'occasion de l'envoi de leur part de l'octroi législatif pour le soutien des écoles sous leur contrôle. Vous y remarquerez que j'insiste encore sur le choix qu'ils doivent faire d'instituteurs convenables sous tous les rapports, et j'aurais été heureux de pouvoir leur indiquer, d'une manière particulière, des instituteurs qui, ayant subi un examen devant l'un des Bureaux d'Examinateurs établis par la loi, et obtenu des diplômes, réclamaient les premiers l'attention et la confiance des commissaires d'école et des parents.

On se plaint généralement que les instituteurs sont peu qualifiés pour s'acquiescer avec avantage des devoirs importants qui leur sont dévolus, et je vous dirai de plus qu'à ce sujet, des représentations nombreuses ont été faites à ce bureau, fondées sur des faits qui ne peuvent qu'affliger les amis de l'éducation.

Il est vrai que ces représentations, pour la plupart, ne regardent pas ceux des instituteurs qui, ayant passé à l'examen ou non sont qualifiés sous tous les rapports pour la tâche honorable qui leur est imposée: mais on se plaint qu'ils ne subissent pas l'examen voulu par la 50e clause de l'acte d'éducation primaire, avant la période où il y aura pour tous une obligation stricte de le faire.

Il est, en effet, bien regrettable que ceux des instituteurs qui, par leur éducation et par l'expérience qu'ils ont de acquise dans l'enseignement, sont capables de subir un examen satisfaisant, ne se fassent pas un devoir de s'y soumettre plus tôt; ce serait le moyen de déterminer de suite une ligne de démarcation entre eux et nombre d'instituteurs qui sont incapables ou indignes d'être les éducateurs de la jeunesse.

Cependant, on ne peut se flatter d'atteindre le but important que l'on a en vue, et qui précède tant, depuis quelques années, les véritables amis du pays, sans le ministère effectif d'instituteurs dont les mœurs, les connaissances et le dévouement concourent à rendre le fonctionnement de la loi efficace. Or, une appréciation de ces choses, par un examen, serait un des moyens les plus utiles à cette fin désirable.

D'ailleurs, la latitude qui est laissée, par la 50e clause, aux instituteurs pour subir l'examen voulu, sera probablement diminuée, par voie d'amendements faits à la loi, dans la prochaine session du parlement. Pourquoi donc attendre la compulsion à cet égard, surtout à la vue de ce qui se fait pour mettre les autres professions libérales sur un pied de responsabilité et de haute respectabilité?

Pour moi, je voudrais que MM. les instituteurs comprendraient combien j'ai à cœur de faire d'eux une classe de gentilshommes, doués des qualités et de cet esprit de corps et de perfectionnement qui, en les distinguant des autres classes de la société, ne manqueraient pas de leur attirer la considération, le respect et la rétribution que méritent leur précieux services, en se vouant à l'instruction de la jeunesse. Leurs propres qualifications leur donneront un moyen de s'assurer de ses avantages, et les Bureaux d'Examinateurs leur en offrent un autre. Il est donc bien à regretter que ceux d'entre les instituteurs qui sont capables de subir un examen satisfaisant ne se fassent pas de le faire. C'est pourquoi, je ne saurais trop leur recommander de subir l'examen voulu par la loi aussitôt et aussi généralement que possible.

Il est reçu chez toutes les nations civilisées que les plus instruits, les plus probes, les plus sages et les plus vertueux d'entre les hommes soient chargés d'élever, d'instruire et de former les enfants: le grand point est de les connaître, et dès que la société les aura reconnus, elle doit les honorer et les rétribuer comme les hommes les plus utiles, ceux exerçant la fonction la plus nécessaire au monde, celle de former des hommes pour la société. Il appartient donc à ceux qui se destinent à cette noble fonction de se mettre en évidence par tout ce qui peut les recommander à la société, dont ils devraient être les ornements. Autrement, comment pourrions-nous les connaître et les apprécier.

Si dans toute société, dans tout pays, on doit choisir et établir des hommes de bien, c'est-à-dire des hommes sages et vertueux, autant qu'instruits et éclairés, chefs de l'éducation de la jeunesse, dans toute société ils doivent être respectés et honorés comme les éducateurs et les pères des enfants. Mais les instituteurs ne peuvent se flatter d'être respectés, honorés et rétribués convenablement, qu'autant et en proportion qu'ils sauront mériter, par leur conduite et leurs efforts pour se rendre utiles, ces précieux avantages.

Partout des hommes instruits et de bien pour présider à l'éducation des garçons; partout des femmes instruites et de bien pour présider à l'éducation des filles; de ce choix et de l'importance qu'on y attache dépend tout le succès de l'éducation; tout dépend des mœurs, de la capacité dans l'enseignement, et de l'activité et de la vigilance de ceux qui sont chargés de former et instruire la jeunesse. C'est donc à ceux qui sont appelés à cette tâche difficile à se former eux-mêmes à s'instruire et à s'en rendre capables et dignes par tous les moyens en leur pouvoir.

C'est au milieu de la belle nature, c'est à la campagne, loin des exemples du luxe et du faste, que les instituteurs dévoués peuvent former les enfants qui leur sont confiés dans l'amour et l'habitude du travail dans la simplicité et la pureté des mœurs, et dans la pratique des connaissances acquises et de la vertu. L'application de ces grands principes, par des instituteurs habiles assurera le succès de l'éducation, dont le but suprême est de former des sujets vertueux, des hommes forts, des citoyens capables et courageux, des membres utiles à la conservation et à la perfection de la société.

Si la société n'a rien de mieux à faire que de rechercher et employer comme instituteurs

des personnes capables de comprendre ces grands principes, et d'en faire l'application avec succès, de leur côté ceux qui se destinent à l'enseignement de la jeunesse, doivent faire constamment des efforts pour se rendre dignes de la confiance de la société sous ce rapport. Que les instituteurs, mais surtout ceux qui sont à la tête des écoles-modèles, fassent donc tout ce qui dépend d'eux pour se mettre à la hauteur de leur importante mission; ce sera pour eux un mérite, un honneur, et pour la jeunesse un avantage, un bienfait inappréciable.

J'aimerais à proposer en ce moment à MM. les instituteurs quelques moyens bien pratiques, et quelques règles bien faciles à suivre dans l'exécution de leurs devoirs respectifs, mais la multiplicité des affaires de bureau ne me le permet pas. Je me contenterai donc d'attirer de nouveau leur attention sur la partie de ma circulaire No. 9 qui s'adresse à eux, et de leur en recommander tous les points.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur, J. B. MEILLEUR, S. E.

Une attaque injustifiable contre l'industrie du pays.—M. Benjamin Lyman, Conseiller de Ville et Président du Comité du Feu, s'est permis de faire, dans la séance du Conseil, mercredi dernier, une attaque aussi injuste que mal fondée, contre l'industrie canadienne. Aussi nous hâtons-nous de mettre les faits sous les yeux du public, et de protester énergiquement contre les fausses allégations de ce monsieur. Il s'agissait de pompes à feu, M. Lyman, qui est à la tête de ce département dans la Corporation et à la tête des compagnies du feu, possède par là même beaucoup d'influence et d'autorité en ces matières. Ses paroles peuvent faire d'actuels plus de mal, et irriter de soir, elles étaient évidemment dites pour faire tort aux artisans canadiens. M. Lyman a donc dit que les pompes faites dans le pays ne valaient rien, qu'elles ne pouvaient faire un bon service, qu'elles étaient toujours brisées et que pour avoir des pompes utiles et bonnes il fallait les faire venir de Boston; que les pompes faites en Canada avaient coûté à la Corporation chaque année des sommes considérables pour réparations, tandis que deux pompes des Etats-Unis, l'Union et le Protector faites à Boston et dont on se sert à Montréal depuis deux ou trois ans n'avaient pas coûté à la ville 12 sous de réparations. Nous tenons de bonne source et on nous prie de dire que cet avancé fait par M. Lyman est faux et mensonger. Nous le défions de prouver ses allégués. Les pompes faites ici sont bonnes, solides et d'un bon service; depuis quelques années surtout elles ont coûté bien peu de chose à la Corporation pour réparations. Au contraire l'Union et le Protector ces pompes que M. Lyman a tant vantées ont coûté à la ville en 1846 £13 16s. 6d. et cette année £12 5s. 3d. pour réparations.

Les pompiers et les artisans de Montréal défient M. Lyman de prouver qu'aucunes deux autres pompes faites ici ont coûté la moitié autant que l'Union et le Protector, pour réparations, durant la même période.

Mais veul-on savoir pourquoi M. Lyman a fait une telle sortie contre l'industrie canadienne? Est-ce un zèle désintéressé pour le bien public qui l'a fait agir si bien loin de là, c'est rien autre chose que son propre intérêt qui l'a poussé en cette circonstance. C'est lui qu'on charge généralement de faire venir des pompes à feu des Etats-Unis; or, en les faisant venir, ce monsieur prend une commission qui s'élève chaque fois à une somme assez ronde; de là son zèle ardent afin d'introduire ici des pompes américaines et son antipathie profonde contre toutes les pompes faites en Canada.

Nous signalons la conduite de M. Lyman, dans la séance du conseil de mercredi dernier à l'animadversion publique. Elle mérite les plus vifs reproches, et nous espérons que d'autres membres de la corporations reviendront là-dessus et lui feront sentir toute l'étendue de son injustice. S'il est une chose que la corporation, la ville, et tous les citoyens doivent protéger et encourager, c'est l'industrie nationale. Si les artisans les arts et les métiers sont taxés, c'est le moins que les produits de leurs industries aient la préférence. Dans tous les cas, il ne doit pas être permis à un conseiller de ville ou à tout autre, de chercher à détruire et à ruiner impunément ses concitoyens par des mensonges et de fausses représentations.

ÉDUCATION.

Voici l'état abrégé des affaires d'école de 1846, d'après le tableau de M. le surintendant de l'éducation pour le Bas-Canada, dont nous avons accusé réception dans notre avant dernière feuille. Nous voyons que les fonds appropriés par le gouvernement n'ont pas encore été tous distribués, vu que plusieurs paroisses n'ont pas encore rendu leurs comptes, c'est regrettable; mais nous espérons qu'elles vont se hâter de le faire pour attirer dans leurs localités respectives, une somme égale à celle qu'elles collecteront. Faut-il donc tant se faire prier pour recevoir du argent?... Nous remarquons avec plaisir que le nombre proportionnel des enfants qui ont fréquenté les écoles pendant les derniers mois est plus grand pour chaque municipalité que celui de la première année. Ce tableau a été donné le 16 juin 1847.

Alors, sur les 330 municipalités du Bas-Canada 42 n'avaient pas encore rendu compte de leurs affaires d'école pour l'année expirée le 1er juillet 1846. Pendant cette période de temps, dans les municipalités qui ont rendu compte, 69,387 enfants ont fréquenté les écoles de ces localités. Ces écoles dans les 288 places dont on a les rapports de cette même année étaient au nombre de 1817 sous contrôle et de 13 dissidentes. D'après calcul, chacune de ces municipalités fournissait environ 242 enfants, les unes portant les autres.

Pour les derniers six mois de la même année, 147 paroisses n'ont pas rendu compte. Dans les 183 municipalités qui ont fait rapport, on compte 1192 écoles sous contrôle et 19 dissidentes, fréquentées par 46,325 enfants. Ce qui fait que chacune des municipalités susdites, fournissait pendant les derniers six mois, 253 enfants.

Pour l'année expirée le 1er juillet 1846, les montants distribués aux différentes municipalités sur les fonds appropriés par le gouvernement pour cette fin, s'élevaient à £26,097 12s 2d. Le montant destiné au Bas-Canada étant de £29,000, il s'en faut peu, comme on le voit, qu'on ait réalisé une somme égale, dès la première année du fonctionnement de la loi coercitive. Pour les derniers six mois, le montant distribué aux 183 municipalités qui ont fait leurs rapports s'élève à £3,698 15s 8d. De sorte que sur les £29,000 que le gouvernement accorde chaque année pour le soutien des écoles dans le Bas-Canada, et dont la moitié aurait dû être distribuée pendant les derniers six mois, il reste encore pour les paroisses et townships qui n'ont pas présenté leurs rapports £5,801 4s 4d.

Les comtés qui paraissent le plus en arrière, ne sont pas les places aux étourneaux, mais premièrement, le comté de Champlain dont pas une paroisse n'a fait le rapport des six derniers mois de 1846; serait-ce parce qu'il est trop soumis aux membres de l'administration? Ensuite le comté de Mégantic dont une seule paroisse a fait rapport pour la même période. Puis le comté des Deux-Montagnes, celui de Dorchester, celui des Outaouais et celui du Saguenay, dont trois paroisses dans chacun des quatre comtés ont donné leurs rapports pour les mêmes six mois, ainsi que celui de Québec.

La seule réflexion que nous ajouterons aujourd'hui, est celle que lord John Russell faisait tout dernièrement aux électeurs de Londres: que l'ignorance n'est propre qu'à faire un peuple d'estivages, et que l'éducation au contraire est étroitement unie à la liberté. Le peuple canadien qui n'aime pas l'esclavage, doit s'estimer heureux d'avoir le moyen de le recourir, et recevoir avec reconnaissance la moitié de l'instruction de ses enfants... quand même on le forcerait de l'accepter. Que les paroisses du comté de Champlain, de Dorchester, des Outaouais, etc., etc., qui n'ont pas encore donné leurs rapports s'empressent donc d'aller recevoir les £5,800 4s. 4d. que le gouvernement leur destine. Il faut savoir profiter de la libéralité du gouvernement, quand il en a, vu que les choses rares sont précieuses!—Minerve.

NOUVELLES DIVERSES.

GRANDE ASSEMBLEE DES MÉDECINS.

Mercredi matin, a eu lieu en cette ville l'Assemblée des Médecins du Bas-Canada, convoquée afin de procéder à la nomination d'un COLLEGE DE MÉDECINS ET CHIRURGIENS. La réunion a été des plus orageuses. Quelqu'un qui se trouvait là nous disait qu'occupé en ce moment à lire l'histoire des CHIRODÉSIS il s'était cru à l'assemblée de mercredi transporté tout à coup au milieu de la Convention. C'était un tumulte un bruit confus, un tapage infernal à ne pas s'entendre. Le Dr. Arnold, père, président. A l'ouverture de la séance les médecins qui n'avaient pas signé la demande d'incorporation demandèrent comme de raison, à en faire partie, ce qui leur fut refusé par un certain parti des médecins et le président en tête. Comme ceux-là insistaient à mettre la question aux voix, le président ajourna l'assemblée à deux heures de l'après-midi afin de se consulter.

Quand on se réunit à deux heures, le président annonça à l'assemblée que le Procureur-Général avait exprimé l'opinion que ceux des médecins qui n'avaient pas signé la pétition demandant l'acte d'incorporation ne pouvaient faire partie du Collège.

Le parti ainsi exclu, grossi encore par un grand nombre de ceux qui avaient signé, insista à mettre de nouveau la question aux voix, mais le président s'y refusa. Après une longue discussion, des listes de candidats pour les trois Districts séparément furent remises mais rejetées. On demanda alors une élection par scrutin; cette question fut emportée par une grande majorité.

Les nominations à faire étaient celles de 36 gouverneurs du dit collège de médecine, c'est-à-dire 15 dans le district de Montréal, 15 pour le district de Québec et de Gaspé; et 6 pour les districts des Trois-Rivières et de St. François.

Voici les noms des médecins qui ont été choisis:

Du district de Montréal:

Drs. Wd. Nelson, M. McCulloch, B. H. Charlebois, Ls. F. Tavernier, Wm. Sutherland, Frs. C. T. Arndt, Frs. Badgley, Archd. Hall, J. G. Bibaud, A. H. David, A. T. Holmes, J. B. LeBourdais, Thos. Boutillier, Kimber et Valois.

Du district de Québec:

Drs. P. DeSales LaVerrière, B. Noel, A. T. Michaud, Joseph Morrin, J. L. Nault, J. S. A. Sewell, C. Fremont, J. E. J. Landry, C. S. Robitaille, J. B. Blais, P. M. Bardy, Jos. Painchaud, J. Blanchet, John Racey, Jas. Douglas.

Du district des Trois-Rivières et St. François: Drs. T. Fortier, Badeau, Gilmour, Marsden, Mailhot et Brassard.

THÉÂTRE ROYAL.—Les danseuses Viennoises continuent à attirer la foule au théâtre. Elles dansent ce soir pour la dernière fois, le *Plus de Rococo*, *Le Miroir et le Sauvage* et le *Pot Pourri*. On joue en même temps une nouvelle pièce *Dominique le Déserteur*, et la pièce *Est-il Jaloux*. C'est là un riche programme. On dit que M. Skerrett a fait encore un engagement de trois jours avec les petites danseuses et qu'elles vont monter l'admirable et fameuse *Danse des Moissonneurs*.

A BAS LES ENSEIGNES

La plus grande enseignée ne vaut pas la plus petite annoncée dans le journal. La corporation de Montréal vient d'ordonner d'abattre toutes les enseignes qui projettent dans les rues de la ville.

Mais messieurs les marchands ne doivent pas se désoler. Est-ce qu'ils n'ont pas toujours à leur service la meilleure des enseignes, les colonnes du journal.

Grasse Isle. — La maladie diminue voici l'état de l'hôpital du 2 au 11 courant: — Nombre restant 1570, Admis depuis 250, Total 1800, Déchargés 275, Morts 142, Restant 1313.

Table with 2 columns: Category (Morts, Enfants, etc.) and Count. Total 931, Morts durant les 24 heures 8.

ASSOCIATION D'INDEMNITE. — C'est un noble exemple que nous donne aujourd'hui l'Association d'Indemnité formée dans le comté des Deux Montagnes, qui convoque une grande assemblée publique pour le 4 octobre.

UN DERNIER HOMMAGE RENDU A FEU M. LE GRAND-VICAIERE HUDON. — Un grand concours de citoyens s'est réuni à l'église St. Jacques mercredi dernier pour assister au service funèbre chanté pour feu M. le G. V. Hudon.

Le procès du Col. Gigny contre le Herald. — La Cour du Banc de la Reine est depuis trois jours remplie de monde accouru de partout pour être témoin de ces fameux procès, qui promettent de durer une semaine ou deux.

Il paraît que le gouvernement anglais a décidé de ne plus renouveler les arrangements pris avec les autorités américaines pour le transport des malades, et qu'à partir du 4 novembre prochain elles seront débarquées à Halifax et transmises à Québec.

Nous acceptons avec plaisir une nouvelle qui paraît prendre aujourd'hui de la consistance et que nous avons déjà signalée depuis long-temps d'après les démarches prises à St. André du Nouveau-Brunswick; c'est que le gouvernement convaincu de l'heureuse influence et de la nécessité d'un chemin de fer entre Halifax et Québec, a décidé de faire commencer les travaux aussitôt que possible.

Les citoyens de notre ville qui ont déjà fait des démarches en faveur de cette amélioration devraient ramener ce sujet devant le public afin de fournir à ceux qui alors n'avaient pas foi dans le succès, peut-être l'occasion de montrer que nous ne sommes pas indifférents à nos intérêts, que l'entreprise serait tout-à-fait populaire parmi nous et que l'on pourrait compter sur une aide raisonnable de la part des capitalistes de Québec. — Canadien.

PRIX COURANT DU MARCHÉ

Table listing market prices for various goods like flour, wheat, and oil. Columns include item name and price per unit.

Décès. — Au village d'Industrie, vendredi dernier, à l'âge de 6 mois, Gaspard Charles, enfant de G. DeLanauzière, etc.

ATTENTION! AU COMMERCE DE MONTRÉAL

Les temps sont durs, l'argent rare et les échéances viennent toujours comme dans les bonnes années. Alors qu'y a-t-il à faire? Ne faut-il pas redoubler d'efforts pour faire arriver l'eau au moulin? Le moyen, le seul moyen où est-il, si ce n'est pas l'annonce dans le journal?

THEATRE ROYAL, QUARRÉ DALHOUSIE.

DERNIER ENGAGEMENT DES DANSEUSES VIENNOISES, Ce Soir, Vendredi, Les petites Danseuses Viennoises danseront LA CHARMANTE DANSE LES SAUVAGES ET LE PIERRE LE PAS DE ROCOCO

INSTITUT-CANADIEN.

ETIENNE PARENT, écuyer, donnera une LEÇURE devant l'INSTITUT-CANADIEN, JEUDI, le 23 SEPTEMBRE courant, dans la salle de l'Institut à l'encadrement des rues St. Gabriel et St. Thérèse.



TOUTES personnes endettées envers la Cité de Montréal, pour Contribution, Corvée, Taxe ou autrement, sont notifiées de PAYER IMMEDIATEMENT entre les mains du Trésorier, à défaut de quoi ELLES SERONT POURSUIVIES pour le recouvrement du montant de leurs dettes, sans distinction.

MANUELS DE TEMPERANCE.

MESSIEURS les Curés et les Instituteurs sont prévenus qu'ils peuvent se procurer maintenant à la Librairie Canadienne d'E. R. FADE & CIE des MANUELS DE LA TEMPERANCE reliés, pour l'usage des écoles.

COMMIS DEMANDÉ.

ON a besoin à St. Jean-Dorchester, à la Pharmacie du Dr. MOREAU & CIE, d'un JEUNE HOMME comme Commis. Il faut qu'il ait déjà servi dans un établissement de ce genre.

ON A BESOIN

AU No. 24, rue St. Vincent, de DEUX ou TROIS Apprentis Imprimeurs, qui sachent bien composer. On donnera des gages très raisonnables.

ASSOCIATION D'INDEMNITE

MESSIEURS les Electeurs du Comté des Deux Montagnes, ainsi que MM. les Membres de l'Association d'Indemnité, sont invités à vouloir bien se réunir en assemblée publique, LUNDI, le QUATRE OCTOBRE prochain, à DIX heures MATIN, à la paroisse de St. Eustache, pour délibérer sur les résolutions qu'il convient d'adopter.

COUR DU BANC DE LA REINE.

Samedi, le vingt-quatrième jour de Juillet, mil huit cent quarante-sept. PRÉSENTS: L'honorable Juge en Chef Rolland, M. le Juge Day, M. le Juge Smith.

JEAN-BAPTISTE THEOPHILE DORION, écuyer, Médecin de la paroisse de St. Eustache dans ce District, Curateur dument élu à la substitution créée par le Testament d'Alexandre de Feu Jacques Dorion, en son vivant Marchand du dit lieu de St. Eustache, Demandeur.

AVIS IMPORTANT.

Le Soussigné a le plaisir d'annoncer aux Sousscripteurs de sa GRANDE SPECULATION de la division de sa terre à Longueuil près de la traverse, que le tirage des lots aura lieu le 23 SEPTEMBRE courant.

AVIS IMPORTANT.

Le Soussigné a le plaisir d'annoncer aux Sousscripteurs de sa GRANDE SPECULATION de la division de sa terre à Longueuil près de la traverse, que le tirage des lots aura lieu le 23 SEPTEMBRE courant.

SEMINAIRE DE ST. HYACINTHE.

LA RENTREE DES CLASSES. L'ENTREE des élèves du Collège de St. Hyacinthe, d'abord fixée au 13 SEPTEMBRE, est remise au Mercredi, 22 du même mois.

SEMINAIRE DE NICOLET.

LA RENTREE DES CLASSES. L'ENTREE des élèves du Séminaire de Nicolet, d'abord fixée au 16 septembre, est remise à Mercredi, le 22 du même mois.

CORPORATION DE MONTRÉAL.

AVIS public est par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Contribution, Corvée, Taxe sur leurs chevaux, ou autrement, de venir payer sans délai.

AVIS public est de plus donné que les livres des cotisations pour les Quartiers Ste. Anne et St. Antoine, pour l'année courante, sont préparés et sont mis dans le Bureau du Trésorier de la Cité, et sont prêts à être examinés par le public afin que ceux qui se croient lésés par les cotisations ou par les sommes chargées sur leurs propriétés, meubles ou immeubles, puissent faire application au Conseil de Ville pour telle diminution que les circonstances de leur application peuvent justifier.

NOUVEAUX OUVRAGES FRANÇAIS.

Le Soussigné a dernièrement reçu un assortiment de LIVRES FRANÇAIS parmi lesquels sont les suivants: Dictionnaire de l'Industrie Manufacturière, commerciale et agricole. 2 vols.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE MONTRÉAL.

L'EXHIBITION annuelle de Chevaux, Bœufs, Vaches, Moutons, Cochons, Beurre, Fromage, etc. etc., pour le Comté de Montréal, aura lieu JEUDI, le 7 d'Octobre prochain, en la ville de Montréal.

CIDRE EN BOUTEILLE.

Le Soussigné offre en vente une grande quantité de CIDRE EN BOUTEILLES de la meilleure qualité, nouvellement reçu.

Aqueduc de Montréal.

ARRERAGES POUR L'EAU.

TOUTES personnes endettées envers l'Aqueduc pour arrerages pour l'usage de l'Eau, sont par le présent notifiées de payer avant le DIX Septembre courant, entre les mains du Trésorier de la Cité; à défaut de quoi elles seront poursuivies pour le recouvrement du montant de leur dette.

Bureau du Trésorier, 1 sept. 1847.



AVIS.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

AVIS est par le présent donné qu'une ASSEMBLEE GENERALE des propriétaires dans le capital de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT et de L'ATLANTIQUE aura lieu le VINGT-DEUXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DEUX heures précises P. M. au Bureau de la Compagnie No. 18, Petite Rue St. Jacques, dans cette ville, aux fins de déterminer quel intérêt (n'excédant pas 6 par cent par an) du capital de la dite Compagnie sera payé.

CANAL LACHINE.

AVIS est par le présent donné que l'eau sera consignée dans le CANAL LACHINE jusqu'à samedi soir le huit août prochain; et qu'après cette date la navigation à travers le canal sera suspendue jusqu'à ce qu'un avis ultérieur soit donné.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, DU COMTÉ DE MONTRÉAL.

AVIS. LES Membres de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, du Comté de Montréal, sont par le présent notifiés que quatre Répartitions de Dividendes ont été faites, aux dates respectives qui suivent, savoir:

Table showing dividend dates: Par cent, le 13 janvier, A. M. 1847; le 19 février, do do; le 22 do do; le 8 avril, do do.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, DU COMTÉ DE MONTRÉAL. AVIS. L'ASSEMBLEE Annuelle des Membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, aura lieu au Bureau de la Compagnie, Rue St. Sacrement, en la ville de Montréal, LUNDI, le QUATRIEME jour d'octobre prochain à ONZE heures du matin, afin d'élire un nouveau Bureau de Directeurs pour l'année prochaine, conformément aux Actes d'Incorporation et suivant les Règlements de la Compagnie.

PENSIONNAT DE DEMOISELLES.

MADemoiselle GIROGARD informe ses amis et le public qu'elle a ouvert un PENSIONNAT pour les jeunes Demoiselles sur la Grande rue du Faubourg Québec, vis-à-vis l'Église Nolson, où l'Anglais, le Français, la Musique, la Peinture, et le Dessin sont enseignés.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE MONTRÉAL.

L'EXHIBITION annuelle de Chevaux, Bœufs, Vaches, Moutons, Cochons, Beurre, Fromage, etc. etc., pour le Comté de Montréal, aura lieu JEUDI, le 7 d'Octobre prochain, en la ville de Montréal.

CIDRE EN BOUTEILLE.

Le Soussigné offre en vente une grande quantité de CIDRE EN BOUTEILLES de la meilleure qualité, nouvellement reçu.

LECONS DE PIANO.

Mlle. ELIZABETH AUSSEN. OSE offrir ses services aux familles qui désireraient voir quelqu'un des leurs recevoir des leçons privées pour apprendre à toucher le piano.

PLACE POUR TOUCHER L'ORGUE. UNE Demoiselle, qui touche parfaitement l'Orgue, dont les talents et la capacité sont incontestables sous ce rapport, et dont les recommandations sont des plus respectables, désirerait trouver une place permanente en ville ou à la campagne, dans une église, pour toucher cet instrument.

OPPOSITION INDEPENDANTE.

LE CHARLEVOIX, CAPT. J. R. RYAN. LAISSE MONTRÉAL pour QUÉBEC, le LUNDI et le JEUDI, à 3 heures P. M.

P. GENDRON, IMPRIMEUR.

24, RUE ST-VINCENT, MONTRÉAL. L'HONNEUR d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir une IMPRIMERIE au No. 24, rue St-Vincent, à l'étage supérieur de la maison occupée par M. J. B. Rolland, libraire, où il recevra avec reconnaissance toute impression que l'on voudra bien lui confier, telle que:

Cartes d'adresse, Circulaires, Chèques, Polices d'Assurance, Traités, Cartes de visites, Programmes de spectacle, Annonces de diligence, Connaissances, etc.

AVIS.

Le tout sera exécuté avec goût et célérité. Le soir que M. G. apportera aux ouvrages qui lui seront confiés, lui fait espérer une part d'encouragement qu'il sollicite bien respectueusement.

AVIS.

Le tout sera exécuté avec goût et célérité. Le soir que M. G. apportera aux ouvrages qui lui seront confiés, lui fait espérer une part d'encouragement qu'il sollicite bien respectueusement.

AVIS.

Le tout sera exécuté avec goût et célérité. Le soir que M. G. apportera aux ouvrages qui lui seront confiés, lui fait espérer une part d'encouragement qu'il sollicite bien respectueusement.

AVIS.

Le tout sera exécuté avec goût et célérité. Le soir que M. G. apportera aux ouvrages qui lui seront confiés, lui fait espérer une part d'encouragement qu'il sollicite bien respectueusement.

AVIS.

Le tout sera exécuté avec goût et célérité. Le soir que M. G. apportera aux ouvrages qui lui seront confiés, lui fait espérer une part d'encouragement qu'il sollicite bien respectueusement.

AVIS.

Le tout sera exécuté avec goût et célérité. Le soir que M. G. apportera aux ouvrages qui lui seront confiés, lui fait espérer une part d'encouragement qu'il sollicite bien respectueusement.

AVIS.

Le tout sera exécuté avec goût et célérité. Le soir que M. G. apportera aux ouvrages qui lui seront confiés, lui fait espérer une part d'encouragement qu'il sollicite bien respectueusement.

AVIS.

Le tout sera exécuté avec goût et célérité. Le soir que M. G. apportera aux ouvrages qui lui seront confiés, lui fait espérer une part d'encouragement qu'il sollicite bien respectueusement.

AVIS.

Le tout sera exécuté avec goût et célérité. Le soir que M. G. apportera aux ouvrages qui lui seront confiés, lui fait espérer une part d'encouragement qu'il sollicite bien respectueusement.

AVIS.

Le tout sera exécuté avec goût et célérité. Le soir que M. G. apportera aux ouvrages qui lui seront confiés, lui fait espérer une part d'encouragement qu'il sollicite bien respectueusement.



A L'ENSEIGNE DU CASTOR, 122, Rue Saint Paul, Montreal.

HABILLEZ-VOUS A GRAND MARCHÉ POUR L'AUTOMNE ET L'HIVER. Marchandises d'Automne et d'Hiver, Hards Faites. M. L. PLAMONDON

Table listing various clothing items and their prices, such as '300 paires de culottes de Drap pilot' and '300 drap de Pilot gris'.

M. L. P. OFFRE EN VENTES A DES PRIX RÉDUITES: 15 POUR 100 MEILLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS. POINT DE SECOND PRIX.

LIBRAIRIE & PAPETERIE. GRANDE RUE ST. JACQUES, A CÔTÉ DE LA HALLE MÉDICALE DE M. URQUHART.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il a acquis une bonne composition, le grand et magnifique assortiment de MM. ARMOUR & RAMSAY, qu'il a transporté à l'endroit ci-dessus indiqué...

7 septembre, 1847.

COLLEGE JOLIETTE.

CE BEL ÉTABLISSEMENT fondé à l'Industrie par la libéralité de l'honorable B. JOLIETTE, est maintenant placé sous la direction des élèves de St. Viateur. Le plan des études se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit:

1ÈRE ANNÉE. Éléments de la Grammaire Française et de la Grammaire Anglaise. Arithmétique. Histoire Sainte et cours religieux. Premières notions de Géographie. Histoire ancienne. (en anglais).

PONT DE ST. EUSTACHE.

LES Soussignés ayant obtenu le privilège de construire un PONT sur la rivière Jésus, entre St. Eustache et Ste. Rose, au village de St. Eustache, demandent qu'il leur soit permis de commencer la construction du dit pont conformément aux exigences de l'acte qui leur en confère le privilège.

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON: Monseigneur l'Evêque Catholique de Montreal. Bureau des Directeurs, W. Workman, Président, Francis Hincks, A. Lalonde, V. Préfontaine, H. Mulholland, John E. Mills, J. H. Holton, Jacob De Witt, John Tully, Joseph Bourret, Damase Masson, P. Beaubien, Joseph Grenier, T. Drummond, Nelson Davis, Judah.

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE DE MONTREAL. EXTRAIT.

BALANCE due aux Dépositaires à cet égard, par état le 31 juillet, 1847. Montant déposé depuis le 1er avril à cette date, £1147 18 6

SPECULATION.

LA plus belle spéculation qui soit jamais présentée est maintenant offerte au public. Pour la somme de £20, payable en 3 paiements et sans intérêt, on peut devenir propriétaire sur titre incontestable d'une très belle maison (Cottage) avec Terrain, Jardin et D'p. annexes à l'avantant estimé à £400 qui ont été déjà refusés, ou d'un Lot de pas moins de 50 pieds sur 135 pieds sur une rue de 60 pieds de largeur.

MAISON PARKER. SOURCES DE CALEDONIA.

M. A. PARKER, qui vient d'ouvrir sa maison pour la réception des voyageurs, prend la liberté d'annoncer à ceux qui voudront bien le patroniser que rien ne sera épargné pour rendre leur séjour chez lui agréable et confortable à la fois.

AVIS.

LES CENSITAIRES de l'île de Montréal, de St. Sulpice et du Lac des Deux Montagnes sont avertis. 1. Que le délai de sept années accordé par l'Ordonnance de la Vict. ch. XXX (8 juin 1840) pour le paiement des arrérages de LOTS ET VENTES échu le 8 juin 1847 et 8 juin 1854, seront comme suit:

Montréal, 9 juin 1847.

RECLAMATIONS.

Contre le Gouvernement des Etats-Unis pour Services ou Fournitures durant la guerre de 1776. On demande des informations sur des VEUVES ou des ENFANTS-MALES de personnes, qui auraient rendu quelques services au gouvernement des Etats-Unis durant la guerre de 1776.

EAU DE ST. LEON.

ÉTABLISSEMENT reçu et à vendre par le Soussigné quelques Dozaines de Bouteilles d'EAU des Sources de St. Léon.

MARCHANDISES NOUVELLES.

Le Soussigné reçoit par les Vaisseaux Méhica, Caledonia, Albion, Erromanga, Britannia, César de Lion, Anna, Aquia Marina, John Bull, Flora Mar, Great Britain, Montezuma, Cambria et Ottawa, un assortiment Général en Soiries, Cotonnages, Lainages, Toiles, &c.

EAUX DES SOURCES DE VARENNES.

Le soussigné avertit le public qu'il a été nommé AGENT pour cette ville, pour la vente des eaux saluaires des SOURCES DE VARENNES. Ceux qui désirent s'en procurer voudront bien s'adresser au No. 83 rue Craig.

ÉTABLISSEMENT CANADIEN DE FERONNERIE.

Le Soussigné avertit le public qu'il a été nommé AGENT pour cette ville, pour la vente des eaux saluaires des SOURCES DE VARENNES. Ceux qui désirent s'en procurer voudront bien s'adresser au No. 83 rue Craig.

A VENDRE OU A LOUER.

UN EMPLACEMENT de 200 pieds de front sur même profondeur, avec une maison, de 60 pieds, magasin, hangar et jardin, etc.

AUX MARCHANDS.

UNE personne de grande expérience dans la tenue des livres, désire s'employer DEUX ou TROIS HEURES par jour, dans une maison de commerce de cette ville, ou elle s'occuperait des comptes. S'adresser au bureau de cette famille aux initiales P. D.

AUX ARTISANS DU CANADA.

UNE EXPOSITION et une VENTE d'articles de MÉCANISME exécutés par des artistes qui résident en ce pays, aura lieu en cette ville, en Septembre prochain, sous le patronage de S. E. le Gouverneur-Général.

TERRE A VENDRE.

ON offre en vente une magnifique Terre de 100 arpens, située à St. Isidore.

A VENDRE.

UN emplacement avantageusement situé, Rue Ste. Elisabeth, pour bâtir deux maisons.

SEL.

EN Magasin et attendu: 10,000 MINOTS de SEL de Liverpool, 1000 barils et sacs de do, 1000 de SEL FIN de do.

MEUNIER & TONNELIER.

ON a besoin à la distillerie de Laprairie, d'un MEUNIER capable et bien recommandé et d'un TONNELIER. S'adresser à Montréal au Bureau de la Brasserie Pigeon ou sur les lieux à A. & T. SAUVAGEAU.

FERONNERIE.

Le Soussigné reçoit à présent par différents vaisseaux de Liverpool, Ann, Britannia, Montezuma, Chapman, Aquia Marina, etc. etc. Fer anglais assorti, Banks Best Feuillard, Boîtes de Boucs, Bêches Pelles &c. &c.

COURS DE LANGUE FRANCAISE EN 60 LEÇONS.

Le Soussigné a l'honneur d'informer les familles Canadiennes, les Dames et Messieurs de cette Cité et des environs qu'il commencera ce jour d'hui, un cours suivi et raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue Française grammaticalement; il se flatte de pouvoir donner ce nouveau mode d'enseignement en SOIXANTE LEÇONS.

AUX ENTREPRENEURS.

LES Personnes qui voudront entreprendre la construction d'un MOULIN à FARINE, dans la paroisse de St. Césaire, Seigneurie Debartzsch, voudront bien s'adresser pour prendre des arrangements au bureau Seigneurial.

LIVRES NOUVEAUX.

MAINTENANT en vente, à Librairie des soussignés, une collection considérable de livres, propres à être donnés EN PRIX ou former le fond d'une BIBLIOTHEQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants: Bibliothèque de la Jeunesse Chrétienne, en 80, 35 vol.

ARRANGEMENTS POUR 1847.

LE RICHELIEU, CAPITAINE J. F. SINCENNES.

PENDANT la saison, DEUX VOYAGES par semaine réguliers entre CHAMBLY et MONTREAL, touchant aux places suivantes sur sa route, savoir:

Table listing departure locations (DE MONTREAL, DE CHAMBLY) and arrival times for the Richelieu.

AGENTS: Sorel, St. Charles, Chamblay, J. MONDOR, J. L. HEBERT, J. O. BUNKER.

LAC CHAMPLAIN, LIGNE DU PEUPLE.

TRAJET DE JOUR. Le splendide Steamer fin marcheur FRANCIS SALTUS, CAPT. H. G. TISDALE.

PART DE WHITEHALL, les MARDIS, JEUDIS, SAMEDIS, PART DE SAINT-JEAN, les LUNDIS, MARDIS, VENDREDIS.

C. P. LEPROHON, LIBRAIRE, RUE SAINT-JOSEPH.

VENT d'ouvrir un Magasin dans la rue St. Joseph, PRES DE L'EGLISE PAROISSIALE. Il aura toujours en main, toutes sortes de Livres d'Écoles, de Prières et de Piété, des Jouets pour les enfants, etc. Il se chargera de tout ordes et commissions de libraire pour l'Étranger.

BOTTES ET SOULIERS.

Le Soussigné informe ses amis et le public, qu'il a engagé plusieurs bons ouvriers comme cordonniers et qu'il aura toujours à veindre un bel assortiment des meilleurs BOTTES et des meilleurs SOULIERS, à des prix raisonnables; à l'enseigne de la Botte Rouge, Place Jacques Cartier.

PRÉCAUTIONS CONTRE LES MIASMES.

LORSQU'UNE épidémie s'annonce, il faut bien se précautionner de cette vérité, que l'organisation ne débute pas toujours soudainement sous l'attaque, elle cherche à la repousser, et le concours du moral, le calme, la sécurité, le courage, l'énergie sont éminemment utiles.

J. P. Leprohon, Avocat, A ETABLIE SON BUREAU, RUE ST VINCENT, No. 8—Octobre.

O. MORIN, NOTAIRE PUBLIC. Office avec L. S. MARTIN, No. 6. RUE ST. LAURENT.

DR. MACDONNELL, A Déménagé de la rue Craig, Au No. 33 Grande Rue Saint Jacques.

ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE. A transporté au Pharmacie du No. 103, rue St. Paul au No. 111, au coin de la rue St. Jean-Baptiste.—18 mai

30 PARTS à vendre dans le Steamboat RICHELIEU. S'adresser à A. & L. ST. LOIS.

PIANO A VENDRE. UNE personne qui part pour l'Angleterre, désire vendre un Piano de manufacture anglaise, valent £30 n'ayant que deux ans d'usage. L'instrument sera garanti de lère qualité, et restant d'accord 12 mois de mai—25 mai.

ESSENCE D'ÉPINETTE. A VENDRE à bon marché, BENJ. WORKMAN & Cie. Rue St. Paul, au coin de la Douane.